

Arrêté municipal n°317-2023

Autorisant Mme Sylvia Flambard - Le Jardin Samovar à installer des tables devant le 3 rue Général Huard dans le cadre d'un vin d'honneur le samedi 2 septembre 2023

**Monsieur Philippe LEMAÎTRE,
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,**

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,
Vu la demande présentée le 31 août 2023 par Mme Sylvia Flambard - Le Jardin Samovar, sollicitant l'autorisation d'installer des tables devant le 3 rue Général Huard dans le cadre d'un vin d'honneur, le samedi 2 septembre 2023 entre 15h00 et 19h00,

Considérant qu'il convient d'assurer le bon ordre et la sécurité publique à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le samedi 2 septembre 2023 entre 15h00 et 19h00, Mme Sylvia Flambard - Le Jardin Samovar est autorisée à installer des tables devant le 3 rue Général Huard dans le cadre d'un vin d'honneur.

Article 2

Mme Sylvia Flambard devra faire son affaire personnelle de la pose des panneaux réglementaires.

Article 3

Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN, le responsable du service technique de la CN, le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN et Mme Sylvia Flambard - Le Jardin Samovar r sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 31/08/2023 au 14/09/2023
La notification faite le 31/08/2023**

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 31 août 2023



Le Troisième Adjoint,

Francis LANGELIER